



CONCOURS D’AFFICHE 2025

« Engagement et Travail Social »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Préambule

Pour clôturer la réflexion menée par la commission « engagement et travail social » du CLTSDS Grand Est durant l’année 2024 , nous vous proposons un concours d’affiche portant sur cette notion.

Pour rappel, voici quelques précisions sur ce qu’est un CLTSDS (fiche repère réalisée par l’ANSA et diffusée lors du séminaire des CLTSDS / 28 novembre 2024) :

Fiche Repère ①

Le CLTSDS : KESAKO ?

1 Définition

Les Comités Locaux du Travail Social et du Développement Social (CLTSDS) sont des **instances de réflexion territoriales** créées dans une perspective de **valorisation** du travail social, **décloisonnement** et **modernisation** des pratiques. Ils répondent à la volonté du Haut Conseil du Travail Social (HCTS) (voir : Fiche 4) d’être au plus près des réalités des territoires.



Ces instances ont une **dimension partenariale**. Elles rapprochent les différent.es acteur.ices (personnes concernées, professionnel.les, formateur.ices, élu.es, étudiant.es...) gravitant autour du travail social afin de les faire réfléchir, dialoguer et travailler ensemble autour des pratiques professionnelles et du vécu des personnes concernées. Ce sont également des instances **participatives** en ce qu’elles incitent à l’expression des personnes concernées et des professionnel.les du travail social

Concernant la démarche de la commission , nous avons tenté de revisiter la notion d’engagement à travers une méthodologie collaborative pour parvenir à une définition consensuelle (personnes concernées, travailleurs sociaux, apprenants et formateurs) . Nous avons pu nous appuyer sur 550 répondants à notre questionnaire pour présenter les différentes formes d’engagement, les freins, les leviers et les perspectives . Cinq témoignages (Gautier RICHARD, Marie ERDEI, des professionnels du département de la Moselle, Julia BOIVIN et Samuel GRZYBOWSKI) ont alimenté notre /votre réflexion qui s’est finalisée avec la diffusion d’une enquête pour déterminer le support le plus pertinent pour illustrer nos travaux. Vous avez été nombreux à sélectionner l’affiche

Article 1 – Conditions de participation

Le concours d’affiche est ouvert à tous les acteurs du travail social de la région Grand Est ayant ou non participé aux 5 rencontres CLTSDS (Visioconférence de janvier, avril, juin, septembre et novembre 2024) et aux réflexions de la commission « engagement » :

- Personnes concernées
- Professionnels
- Formateurs
- Etudiants /apprenants

Sont exclus les membres du copil CLTSDS Grand Est

Les candidatures seront soit individuelles, soit collectives. Nous vous invitons à être créatif dans la composition du groupe pour les œuvres collectives (exemple : stagiaire /personnes concernées et prof de la structure de stage)

Article 2 – Format des œuvres

- L’affiche, format A3 (29,7 x 42 cm) ou A4 (21 x 29,7 cm) devra mettre en évidence ce que représente la notion d’engagement dans le travail social aujourd’hui que vous soyez personne accompagnée / concernée, professionnel, formateur ou étudiant / apprenant en travail social . Un regard croisé est attendu.
- Elle pourra être un dessin, une peinture, un collage, ou un assemblage de photos.
- Les affiches peuvent être des œuvres individuelles ou collectives .
- Elles mettront en évidence les qualités de créativité de leurs auteurs.

Article 3 – Modalités de participation

- La participation du concours est gratuite
- Une fiche d’inscription précisant le(s) nom et prénoms de(s) auteurs, profils, localisation géographique et les coordonnées d’un contact devra être adressée au plus tard le 4 mars 2025 à :

cltsds.ge@gmail.com

Toute fiche incomplète entraînera l’exclusion de l’affiche.

- Les affiches non pliées avec copie de la fiche d’inscription devront obligatoirement être adressées avant le 4 mars 2025 à :

IRTS CA
Concours affiche CLTSDS
8 Rue Joliot- Curie
51100 REIMS

Article 4 – Jury

- Le jury composé d’une personne accompagnée, d’un professionnel en travail social, d’un apprenant et d’un formateur sera le garant du vote par QR Code organisé le 13 mars 2025 pour tous les participants de cette journée .
- Le jury se réunira à REIMS, le 13 mars 2025 pour déterminer le lauréat. À noter, qu’il ne pourra y avoir d’ex-æquo (départager par le jury) et que les décisions du Jury sont sans appel.
- Le résultat sera communiqué le 13 mars 2025 en clôture de la journée

Article 5 – Récompense.

- Le Concours d'affiches est un concours régional dans le cadre du CLTSDS Grand Est
- Le visuel de l’affiche lauréate sera utilisé pour la promotion du CLTSDS Grand Est et pourra être diffusé sur les réseaux sociaux et sera disponible pour affichage dans les ESMS et les EFTS Grand Est .
- Le lauréat recevra un bon d’achat de 100 € .

Article 6 – Responsabilité

- Le fait de participer au présent concours implique pour les participants, l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury.
- Le CLTSDS n’accusera pas réception des affiches et ne les retournera pas.
- Dès leur réception, les affiches deviennent la propriété du CLTSDS Grand Est et seront exposées pour la journée du 13 mars 2025 à l’IRTS CA 8 rue Joliot Curie 51100 Reims .
- Chaque participant, en contrepartie de la possibilité qui lui est donnée de se faire connaître, autorise le CLTSDS Grand Est à utiliser, s’il le désire, son œuvre, primée ou non, à des fins de promotion de ses actions.

Le COPIL CLTSDS Grand Est